

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G/TRANS N°013-2022)

Wendkouni Joël Lionel BILGO

Ouagadougou, le 18 mai 2022

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 18 mai 2022,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 14 H 15 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Paul-Henri Sandaogo DAMIBA
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations,
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Le Conseil a adopté **(02) deux rapports**.

Le premier rapport est relatif à **un décret** portant organisation du Ministère de la Cohésion sociale et de la réconciliation nationale.

L'adoption de ce décret permet au département en charge de la Cohésion sociale et de la réconciliation nationale de disposer d'un nouvel organigramme en vue d'assurer efficacement ses missions, conformément aux dispositions du décret n°2022-026/PRES/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement et du décret n°2022-055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels.

Le second rapport est relatif à **deux décrets** portant respectivement nomination des Membres de la coordination nationale des Comités locaux de dialogue pour la restauration de la paix et d'un Coordonnateur national.

Cette coordination est composée de dix membres, représentant les départements ministériels concernés par la question de réconciliation nationale.

L'adoption de ces décrets permet de rendre opérationnelle la coordination nationale des Comités locaux de dialogue pour la restauration de la paix en vue de mettre en œuvre le processus de dialogue grâce aux mécanismes endogènes de construction de la paix.

La liste de ces personnes nommées sera publiée dans le Journal officiel du Burkina Faso.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à l'organisation des concours de la Police nationale, session de 2021 et autorisation de recrutements sur concours professionnels et direct de la Police nationale au titre de l'année 2022.

Le Conseil a marqué son accord pour le recrutement de **750** élèves sous-officiers au titre des concours directs, de **10** élèves Commissaires de police et de **50** élèves Officiers de police au titre des concours professionnels.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a examiné un **avant-projet de loi** portant habilitation du Gouvernement à prendre des mesures dans le cadre des sujétions liées aux nécessités de la défense nationale.

La loi d'habilitation permet au Gouvernement de prendre par voie d'ordonnances, les mesures dans les matières relevant du domaine de la loi, en vue de mieux organiser la lutte contre le terrorisme et de protéger les populations civiles.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil a adopté **(02) deux rapports**.

Le premier rapport est relatif à la situation économique et financière du Burkina Faso en 2021 et les perspectives sur la période 2022-2025.

Ce rapport vise à disposer d'informations statistiques actualisées sur l'évolution de l'économie nationale de notre pays. Il prend en compte la situation économique et financière du Burkina Faso en 2021, les perspectives sur la période 2022-2025 ainsi que les indicateurs des évolutions récentes de la conjoncture nationale et internationale.

Sur la base des dernières estimations, l'activité économique en 2021 a enregistré une accélération de son rythme de croissance après une décélération en 2020. Le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) réel est ressorti à 6,9% en 2021 contre 1,9% en 2020. Cette croissance est tirée par les secteurs tertiaire (+12,5%) et secondaire (+8,2%). Quant à l'activité dans le secteur primaire, elle s'est affichée en baisse de 6,4% contre une hausse de 6,5% en 2020. Cette régression du secteur primaire est imputable à la contreperformance de l'agriculture, impactée par la mauvaise répartition des pluies et la réduction des superficies emblavées du fait de l'insécurité.

La gestion des finances publiques a été affectée également en 2021 entre autres, par la poursuite des mesures gouvernementales dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, les actions de lutte contre le terrorisme et le renforcement de la cohésion sociale.

En perspectives pour 2022, l'activité économique maintiendrait son rythme de croissance si les facteurs défavorables de 2021 sont maîtrisés. Cette croissance pourrait se poursuivre sur la période 2023-2025.

Le second rapport est relatif à **une ordonnance** portant autorisation de ratification des accords de don IDA n° D921-BF, de crédit IDA n° 6995-BF et de don GAFSP n° TFB07227 conclus le 21 décembre 2021 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA).

Pour le Burkina Faso, le Programme est financé par la Banque mondiale pour un montant global de **114 millions USD** soit 62,7 milliards F CFA, composé d'un don de **45 millions USD** (24,750 milliards F CFA) et d'un crédit de **45 millions USD** (24,750 milliards F CFA) de l'Association internationale de développement et d'un don GAFSP de **24 millions USD** (13,200 milliards F CFA).

Ce financement permettra la mise en œuvre du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest en vue d'accroître la préparation contre l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire et des chaînes de valeur dans sept (07) zones d'intervention au Burkina Faso. Ces zones concernent les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, de l'Est, du Centre-Est, du Nord, du Centre-Ouest et du Centre-Sud.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET COUTUMIERES

Le Conseil a adopté **un décret** portant organisation du Ministère des Affaires religieuses et coutumières.

L'adoption de ce décret permet de doter ce département d'un organigramme en vue d'assurer efficacement ses missions, conformément au décret n°2022-053/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 et du décret n°2022-055/PRES-TRANS/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif au Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition de 2022 (PRSPV-2022).

L'analyse de la vulnérabilité alimentaire fait ressortir pour la période de mars à mai 2022 environ **2 366 447** personnes vulnérables dont **323 739** personnes en urgence alimentaire.

En l'absence d'interventions humanitaires adéquates, environ **3 453 510** personnes pourraient tomber en insécurité alimentaire pour la période de soudure (juin à août) dont **628 464** personnes en urgence alimentaire.

Le Plan vise à soutenir les populations vulnérables à travers des actions harmonisées d'assistance alimentaire, de protection des moyens d'existence, de prévention et de prise en charge de la malnutrition.

Pour la réalisation du PRSPV 2022, les réponses urgentes concernent l'assistance alimentaire aux personnes vulnérables, aux personnes déplacées internes (PDI) et aux ménages hôtes, le soutien à la production agricole et animale, la prévention et la prise en charge des enfants de moins de 5 ans malnutris, des femmes enceintes et allaitantes malnutries y compris les PDI et le soutien à l'approvisionnement en eau potable.

Le coût global du PRSPV de 2022 est de **deux cent trente-sept milliards sept cent quatre-vingt millions deux cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent cinquante (237 780 285 450) F CFA**, financé par l'Etat burkinabè, les partenaires techniques et financiers et les collectivités.

L'adoption de ce plan vise la mise en œuvre effective des actions en vue de soulager les populations et d'améliorer leur capacité de résilience. Elle permettra de faire le plaidoyer pour la mobilisation effective des ressources auprès des partenaires techniques et financiers.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité a fait au Conseil le point des récents événements survenus sur le site de la société minière « Houndé Gold Operation » à Houndé le 17 mai 2022.

Cet incident n'a entraîné aucune perte en vie humaine. En revanche, les dégâts matériels de cette manifestation d'orpailleurs sont incalculables.

Au regard de cette situation, des mesures ont été prises pour renforcer le dispositif sécuritaire de la mine ainsi que dans la ville de Houndé et une enquête judiciaire a été ouverte en vue d'élucider les faits et traduire les présumés auteurs en justice.

II.2. Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil **deux (02) communications.**

La première communication est relative à la participation du Burkina Faso à la Conférence internationale de haut niveau sur l'Etat de droit, Droits de l'Homme, société civile et lutte contre le terrorisme.

Cette conférence qui s'est tenue à Malaga en Espagne, les 10 et 11 mai 2022 avait pour objectif de poser de nouveaux jalons pour une meilleure prise en compte des Droits humains et des questions de sexo-spécificités dans la lutte contre le terrorisme.

Il est ressorti des échanges la nécessité d'harmoniser la compréhension du concept de terrorisme qui semble avoir une définition différente d'un pays à l'autre, rendant souvent délicate la prise de décisions efficaces aux niveaux communautaires, malgré quelques dispositions juridiques prises par les Nations unies.

La seconde communication est relative à une visite de travail au Burkina Faso d'une délégation d'experts de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans les domaines sécuritaire, électoral, humanitaire et politique.

Cette visite organisée du 17 au 19 mai 2022 sur invitation du Gouvernement burkinabè vise à procéder à une évaluation de la situation sécuritaire et humanitaire du pays.

II.3. Le ministre du Genre et de la famille a fait au Conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso à un événement parallèle des Groupes de travail sur le renforcement des capacités en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest. Cette rencontre tenue du 10 au 11 mai 2022 à Dakar, était axée sur la prise en compte de la dimension genre dans la prévention, la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

Le Burkina Faso a livré une communication sur une thématique portant sur **« les femmes et les filles en tant que victimes du terrorisme »**.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Bolo **SANOU**, Cadre supérieur de banque, est nommé Conseiller spécial du Président du Faso ;
- Monsieur Parfait Désiré **OUEDRAOGO**, Cadre supérieur de banque, est nommé Conseiller économique et financier.

Pour le compte du Conseil supérieur de la communication (CSC) :

- Madame Wendinmi Valérie **BONKOUNGOU/SAOUADOGO**, **Mle 130 305 C**, Magistrat, grade exceptionnel, 1^{er} échelon, est nommée Conseiller, en remplacement de Monsieur Alexis **KONKOBO**, démissionnaire.

Pour le compte de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) :

- Monsieur Tégawendé François d’Assise **BISSYANDE**, **Mle 145 790 K**, Enseignant-chercheur, est nommé Membre pour un mandat de six (06) ans.

Pour le compte du ministre d’Etat, ministre auprès du Président du Faso, chargé de la Cohésion sociale et de la réconciliation nationale :

- Monsieur Issiaka **BARRY**, **Officier**, est nommé Coordonnateur national des Comités locaux de dialogue pour la restauration de la paix ;
- Monsieur Tata Stéphane **BAYALA**, **Mle 42 993 M**, Attaché de santé en santé mentale, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Chargé de Missions.

B. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Madame Sabine **BAKYONO/KANZIE**, Mle **59 726 X**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommée Ambassadeur, Directrice générale des affaires juridiques et consulaires.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Monsieur Adama **SAGNON**, Mle **130 179 K**, Magistrat, catégorie P, grade 4, 5^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général du Conseil d'Etat.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

- Monsieur Bamboado Emmanuel Désiré **THIAMOBIGA**, Cadre de banque, est nommé Directeur général de la Loterie nationale Burkinabè (LONAB).

E. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET COUTUMIERES

- Monsieur Mamadou **SAWADOGO**, Mle **31 322 W**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PC, 3^{ème} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Secrétaire permanent chargé du suivi des pèlerinages religieux ;
- Monsieur Wend panga Innocent **KAFANDO**, Mle **256 062 G**, Ingénieur informaticien, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur des services informatiques.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Monsieur André **HIEN**, **Mle 59 926 Z**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur des marchés publics.

G. AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DES CARRIERES

- Monsieur Kounbèsiounè Marius **SOMDA**, **Mle 245 779 M**, Maître de conférences, catégorie P, 1^{er} grade, 1^{er} échelon, est nommé Conseiller technique.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Madame Assétou **BADOH/GUIRE**, **Mle 49 890 G**, Journaliste, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommée Directrice générale des Editions Sidwaya.

I. AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- Monsieur Inoussa **TRAORE**, **Mle 262 708 S**, Maître-assistant en économie, est nommé Directeur général de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication (ANPTIC) ;
- Monsieur Yaya **TRAORE**, **Mle 241 860 R**, Maître de conférences en informatique, est nommé Secrétaire technique du Secrétariat technique d'analyse et des études stratégiques.

J. AU TITRE DU MINISTERE DU GENRE ET DE LA FAMILLE

- Monsieur Fousséni **OUEDRAOGO, Mle 51 721 C**, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Chargé de Missions.

K. AU TITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

- Monsieur Jean Victorien **TOE, Mle 130 331 T**, Magistrat, grade terminal, 4^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique en remplacement de Monsieur Julien W. **TIENDREBEGO** ;
- Monsieur Baday Hermann **SOMA, Mle 130 363 V**, Magistrat, 1^{er} grade, 3^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Madame Fatoumata **OUBDA, Mle 113 253 U**, Economiste, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommée Chargée de Missions ;
- Monsieur Athanase **SALOU, Mle 233 896 T**, Professeur des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Chargé de Missions ;
- Monsieur Wendlassida Julien **TIENDREBEGO, Mle 212 554 B**, Conseiller en économie et développement, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Chargé de Missions ;
- Monsieur Lassiné **KABORE, Mle 118 980 J**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Chargé de Missions ;
- Monsieur Ousséni **ZOROM, Mle 50 453 E**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Adama **KABORE, Mle 91 872 D**, Administrateur civil, est nommé Inspecteur technique des services ;

- Monsieur Lassina **NIAMBA, Mle 37 038 H**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Kanou **COULIBALY, Officier**, Colonel de gendarmerie, est nommé Directeur général des Transports terrestres et maritimes (DGTTM) ;
- Monsieur Kassoum **TRAORE, Mle 49 340 J**, Inspecteur principal des douanes, grade intermédiaire, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Conseil burkinabè des chargeurs (CBC) ;
- Madame Viviane **TIENDREBEOGO, Mle 104 101 W**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, est nommée Directrice de la Communication et des relations presse ;
- Madame Guétabamba Clémence **ZIDA/ROUAMBA, Mle 304 147 C**, administrateur civil, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Directrice de la prospective et de la planification ;
- Monsieur Abdoul-Raouf **NOMBO, Mle 324 137 H**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles, du suivi et de l'évaluation ;
- Monsieur Blaise **TINDANO, Mle 229 979 S**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du transport maritime, rural et fluvial à la Direction générale des transports terrestres et maritimes (DGTTM) ;
- Madame Alizata **KOUDA, Mle 247 305 A**, Conservateur d'archives, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice des archives et de la documentation ;
- Monsieur Baowendmanégré **ZOUNGRANA, Mle 248 615 L**, Ingénieur en transport, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de la circulation routière et de la normalisation ;

- Monsieur Souleymane **ZONGO, Mle 248 619 K**, Ingénieur en transport, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière de la Boucle du Mouhoun ;
- Monsieur Pascal **COMPAORE, Mle 32 409 S**, Agent technique mécanicien, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière des Cascades ;
- Monsieur Harouna **OUEDRAOGO, Mle 117 460 R**, Technicien supérieur en génie civil, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière du Centre-Nord ;
- Monsieur Issaka **YANKENE, Mle 248 618 J**, Ingénieur en transport, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des Transports, de de la mobilité urbaine et de la sécurité routière du Centre-Sud ;
- Monsieur Ibrahim **SANFO, Mle 265 868 M**, Ingénieur en transport, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des Transports, de de la mobilité urbaine et de la sécurité routière du Centre-Ouest ;
- Madame Anicha Adélaïde Alimatou **BANKA/KADIOGO, Mle 265 870 A**, Ingénieur en transport, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière du Plateau-Central.

**L. AU TITRE DU MINISTERE DE L'URBANISME, DES AFFAIRES
FONCIERES ET DE L'HABITAT**

- Monsieur Delwendé Maxime **TIENDREBEOGO**, **Mle 000 016 M**,
1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Architecture de
l'habitat et de la construction cumulativement Responsable du
«Programme 106 Architecture et construction ».

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de la Société de développement intégré du pôle de Bagré (BAGREPOLE_{SEM}) au titre de la Primature ;
- de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale ;
- de la Société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR) au titre du ministère de l'Urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat.

Le Conseil a également procédé à la nomination d'un Président au Conseil d'administration de la Société de développement intégré du pôle de Bagré (BAGREPOLE_{SEM}) au titre de la Primature.

A. PRIMATURE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme Monsieur Abdou-Salam **GAMPENE, Mle 58 458 S**, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat au titre de la Primature au Conseil d'administration de la Société de développement intégré du pôle de Bagré (BAGREPOLE_{SEM}) pour un premier mandat de trois (03) ans en remplacement de Madame Yvonne ROUAMBA/GUIGMA.

Le second décret nomme Monsieur Abdou-Salam **GAMPENE, Mle 58 458 S**, Inspecteur du trésor, Président du Conseil d'administration de la Société de développement intégré du pôle de Bagré (BAGREPOLE_{SEM}) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :

- Monsieur Boubakar **SANGARE, Mle 47 670 V**, Inspecteur du trésor.

Au titre du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité :

- Madame Wendyaoda Jeanne **OUEDRAOGO**, Mle **247 164 L**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- Monsieur Wendpagnangdé Roland **SAWADOGO**, Mle **57 928 K**, Inspecteur du travail.

Au titre du ministère de la Solidarité nationale et de l'action humanitaire :

- Madame Djénèba **OUEDRAOGO**, Mle **130 387 Y**, Magistrat.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES TRAVAILLEURS

Au titre de l'Union syndicale des travailleurs du Burkina (USTB) :

- Monsieur Janvier Xavier **KABORE**, Mle **220 77 48 C**, Agent de maîtrise électronique.

Au titre de la Confédération syndicale Burkinabè (CSB) :

- Monsieur Xavier Noaga **BAMBARA**, Mle **260 058 ASECNA**, Météorologue.

Au titre de la Force ouvrière/Union nationale des syndicats (FO/UNS)

- Madame Marie Claire **OUEDRAOGO**, Mle **00 252**, Comptable.

Au titre de la Confédération nationale des travailleurs du Burkina (CNTB) :

- Madame Yolande **DEMBEGA/KADEOUA, Mle 49 142 F**, Conseiller en gestion des ressources humaines ;
- Monsieur Jérôme **KABORE, Mle 45 736 Y**, Elève-inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle.

Au titre de la Confédération générale du travail du Burkina (CGTB) :

- Monsieur Pissyamba **OUEDRAOGO**, Retraité.

Au titre du personnel de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) :

- Monsieur Wendingoudi Henri Antoine **OUANGRAWA, Mle 40 232 C**, Agent de bureau.

Le second décret renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) pour une dernière période de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- Monsieur Rasmané **OUEDRAOGO, Mle 57 923 H**, Inspecteur du travail.

Au titre du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions :

- Madame Windlasida Pulchérie **BAMBA/SAWADOGO, Mle 130 257 G**, Magistrat.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES TRAVAILLEURS

Au titre de l'Organisation nationale des syndicats libres (ONSL) :

- Monsieur Fatogoma Sidiki **TRAORE**, Retraité.

C. MINISTERE DE L'URBANISME, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Madame Constantine **FYATO, Mle 88 12 C**, Economiste-Gestionnaire, Administrateur représentant les travailleurs au Conseil d'administration de la Société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le Porte-parole du Gouvernement



Wendkouni Joël Lionel BILGO